Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260110-20260110-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du lundi 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre d'absents non excusés : 2

Date de convocation et d'affichage : 26 février 2026.

Etaient présents : Mme Marion GUÉRIN, Mme Nicole KÉRISIT, Mme Carole LEBRETON, M. Bernard LECUMBERRY, M. Michel LE GOALLEC, M. Bernard LEPAIGNEUL, Mme Élisabeth LE PAPE, Mme Murielle MAUFROY, M. Thierry NUSS, M. Hugo RICHEUX, M. Jean-Francis RICHEUX, M. Dorian THEBAULT, Mme Karine THOMAZEAU-CHESNOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : de M. Laurent BEAUPÈRE à M. Thierry NUSS ; Mme Chantal BESLY à M. Hugo RICHEUX.

Absents non excusés : M. Richard LEFEUVRE, M. Loïc CAVOLEAU.

Absents excusés : Mme Claire AUBRY, Mme Claude VIDEMENT.

La séance a été déclarée ouverte à 19h06.

M. Dorian THEBAULT a été nommé secrétaire de séance.

*****

Délibération n° 2026/ 01 / 10 : 2- URBANISME 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS : **Approbation de l'avenant n°1 à la convention portant organisation d'un service commun droit des sols.**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment :

- Les articles L.5211-4-2 et suivants relatifs aux services communs entre un EPCI et ses communes membres ;
- Les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

VU la délibération n°2021/09/03 du 6 décembre 2021 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la convention portant organisation d'un service commun « pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols » entre la Commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet et Saint-Malo Agglomération ;

VU la convention du 06/12/2021 fixant les modalités d'organisation, de fonctionnement, de mise à disposition de personnel et de répartition financière du service commun ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260110-20260110-DE

VU la nécessité d'adapter cette convention par un **avenant n°1**, afin de

- Diminuer une partie des charges afférentes aux salaires du directeur/de la directrice et d'une assistante instructeurs à compter de l'exercice 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'approuver cet avenant n°1 ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention portant organisation du « service commun droits des sols à compter du 1er janvier 2022 » conclu entre la Commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet et Saint-Malo Agglomération, annexé à la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document nécessaire à son Exécution.

VOTE : 15 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX

MAIRIE DE ST-PÈRE-MARC-EN-POULET 35 (Ille-et-Vilaine)